

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 Mai 2011

ORDRE DU JOUR :

- *Présentation du SAGE par Emmanuelle Faure, chargée de mission du syndicat Chassezac*
- *Acquisition de terrain carrefour des Reynauds*
- *Délibération : choix de l'avocat suite recours Sté Schuepbach*
- *Demande mise à disposition bureau de vote Primaires PS*
- *Travaux bâtiment mairie et salle polyvalente : compte-rendu de la commission*
- *Délibération : demande de permis de construire local communal associatif*
- *Installation horloge clocher Chandolas*
- *Achat de panneaux de signalisation*
- *Organisation de festivités*
- *Compte-rendu des délégations*
- *Questions diverses.*

PRESENTS :

Alain MAHEY, Christian FAUGIER, Angélique REYNAUD, Hélène DALZON, Jérôme DUCROS, Pierre LANDRAUD, Christophe THIBON, Jacky THIBON.

EXCUSES : Hervé BLANCHON, Frédérique SOURINTHA, Christine THIBON.

ABSENTS:

POUVOIRS : Hervé BLANCHON à Christian FAUGIER, Frédérique SOURINTHA à Angélique REYNAUD, Christine THIBON à Pierre LANDRAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Maire fait part de la demande présentée par M. LANDRAUD concernant l'ajout de deux questions diverses à l'ordre du jour : Mise à disposition de la salle du presbytère à Maisonneuve pour les jeunes et échange des locaux de la CDC au Verdal avec des ateliers neufs adaptés aux artisans. Cette demande de rajout est acceptée par le Conseil Municipal.

En début de séance, Monsieur le Maire fait part de « sa colère » suite à l'assèchement du Chassezac le weekend du 8 mai dernier, en aval et en amont du pont de Maisonneuve. Il informe les élus qu'il a alerté les communes riveraines ainsi que les différents élus du département sur cette situation. Il donne lecture de réponses faites par certains organismes.

1 : *Présentation du SAGE par Emmanuelle Faure, chargée de mission du syndicat Chassezac*

Emmanuelle FAURE, chargée de mission du Syndicat du Chassezac a fait une présentation détaillée de l'avant projet du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau). Cet avant projet sera soumis à consultation des collectivités entre le 10 Juin et le 10 octobre 2011 et devrait être arrêté début 2012. Il aura une portée juridique et devra être intégré au Plan Local d'Urbanisme des communes.

2 : *Acquisition de terrain carrefour des Reynauds*

Lors de la réunion organisée par le Conseil Général de l'Ardèche concernant l'aménagement de la RD 208 sur un plan de 9 ans, le carrefour des Reynauds a été signalé comme étant mal défini avec une visibilité insuffisante à gauche. Suite à cela, le maire rappelle au Conseil Municipal qu'un relevé topographique du carrefour a été fourni à la DDT de Largentière, au service de l'ATESAT, afin d'élaborer un projet d'aménagement du carrefour. Les services de l'Etat ont estimé qu'il serait nécessaire d'acquérir 300 à 400 m² de terrain de la parcelle cadastrée ZB 54, appartenant à Mme DUFFES Christiane. Le propriétaire serait d'accord pour vendre le terrain nécessaire. Afin de ne pas retarder les travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dès réception du projet définitif de l'aménagement du carrefour des Reynauds, de commander le découpage de la parcelle cadastrée ZB 54 pour acquérir le terrain nécessaire à la réalisation de l'aménagement du carrefour des Reynauds, soit entre 300 et 400 m² et de prendre contact avec Maître GOHIER, notaire, pour établir l'acte d'acquisition du terrain issu de la parcelle ZB 54 appartenant à Mme DUFFES Christiane.

Cette demande est accordée à l'unanimité.

3 : *Délibération : choix de l'avocat suite recours Sté Schuepbach*

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise SCHUEPBACH ENERGY LLC a exercé auprès du Tribunal Administratif de Lyon un recours pour excès de pouvoir contre les arrêtés pris par les maires des zones concernées par les permis d'exploration, interdisant toute prospection de gaz de schistes par la technique de

fracturation hydraulique sur leur territoire communal.

L'arrêté pris par le Maire de Chandolas au nom de la commune a fait l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif de LYON le 8 avril 2011.

Le Maire informe le conseil qu'un collectif d'élus a décidé de faire appel aux services de l'avocate Mme Hélène BRAS qui est spécialiste en droit public et dans les affaires touchant à l'environnement. Il propose que ce soit elle qui défende les intérêts de la commune dans cette affaire intitulée par le tribunal Administratif « STE SCHUEPBACH ». Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal : 5 voix pour (Mahey, Faugier, Blanchon, Reynaud, Sourintha) 5 abstentions (Landraud, Thibon, Thibon, Thibon, Ducros) 1 voix contre (Dalzon), décide de solliciter l'avocate Hélène BRAS, avocate faisant partie de : Société Civile Professionnelle, ROUX – LANG-CHEYMOL – CANIZARES – Le FRAPPER du HELLEN – BRAS, Avocats à la Cour d'Appel de Montpellier, 5, rue André Michel - 34000 MONTPELLIER pour représenter la commune de Chandolas et défendre ses intérêts suite à la requête faite par l'entreprise SCHUEPBACH ENERGY LLC, demandant l'annulation de l'arrêté que le maire a pris au nom de la commune.

4 : Demande mise à disposition bureau de vote Primaires PS

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande émise par la section du Parti Socialiste du canton, concernant la mise à disposition de la salle du Conseil Municipal deux dimanches, en octobre 2011, afin d'organiser le vote des primaires du Parti Socialiste.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

5 : Travaux bâtiment mairie et salle polyvalente : compte-rendu de la commission

Le Maire donne le compte rendu de la réunion de la commission Travaux du 27 Avril dernier. Cette commission s'est tout d'abord rendue à la salle polyvalente afin de solutionner le rangement du matériel (estrade, tables, chaises). Après avoir envisagé plusieurs possibilités, la commission propose au Conseil Municipal :

- De rendre la banque d'accueil du vestiaire mobile
- D'installer des rideaux devant le vestiaire et le passage qui communique avec les ateliers intercommunaux.

Cette proposition est retenue, 8 voix pour, 3 voix contre (Faugier, Blanchon, Dalzon).

En ce qui concerne le bâtiment Mairie, la commission propose :

- De refaire la charpente et la toiture de la mairie et de la sacristie;
- D'isoler les combles et la salle du Conseil Municipal;
- De procéder au remplacement des huisseries du rez-de-chaussée et de créer une porte fenêtre à la place de la fenêtre de la salle du Conseil donnant sur le jardin;
- De mettre aux normes l'installation électrique, le chauffage et l'éclairage de la salle du Conseil Municipal;

Le Conseil Municipal accepte ces propositions et décide de la mise en œuvre de ces travaux.

6 : Délibération : demande de permis de construire local communal associatif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux modifications demandées au PLU, il propose d'instruire le dépôt d'un permis de construire pour la construction d'un local communal associatif sur la parcelle cadastrée E 890 au lieu dit Les Bois. Il sera demandé à l'ACCA de confirmer par écrit l'accord sur le lieu choisi et sur la participation de l'association. Mrs THIBON Christophe, THIBON Jacky et LANDRAUD Pierre sont désignés pour suivre et instruire ce dossier de permis de construire.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7 : Installation horloge clocher Chandolas

Suite à une rencontre entre Monsieur le Président de l'Association PPCM et en présence de la personne qui a restauré l'ancienne horloge du clocher de Chandolas, il est proposé d'installer cette horloge à l'intérieur de la salle polyvalente, sur le mur face à l'entrée. Cette solution serait la moins coûteuse, la plus sécurisante et la mieux adaptée à la mise en valeur de cette horloge. L'Association PPCM fait établir des devis pour cette installation et précise qu'elle sollicitera la commune de Chandolas pour obtenir une aide exceptionnelle, sachant que d'ores et déjà, le Pays de l'Ardèche Méridionale propose d'aider PPCM.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8 : Achat de panneaux de signalisation

Lors des travaux d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), il a été constaté que la commune n'était pas dotée de panneaux de signalisation en cas d'événements graves. Monsieur THIBON Christophe avait été chargé, lors d'un précédent Conseil Municipal, de faire l'inventaire des besoins et de demander des

devis. Il propose donc l'acquisition de deux panneaux «Route Barrée», deux disques «flèche», deux panneaux «déviation», vingt balises plastiques et vingt piquets de chantier. Deux sociétés ont répondu à sa demande :

- Sibille de Montélimar pour 572,58 € HT;
- CMR d'Alès pour 553.44 € HT,

Pour une qualité identique, il soumet de retenir la proposition de la Société CMR d'Alès.

Cette proposition est retenue à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9 : Organisation de festivités

Le Maire fait part de deux propositions de festivités qu'il a reçues :

- Un groupe brésilien de 10 musiciens propose de se produire à Chandolas dans la cour de l'école le dimanche 12 Juin.
- Une violoniste classique appartenant à l'orchestre national de Belgique offre un récital le mardi 2 Août sur le parvis de l'Eglise de Maisonneuve.

Ces festivités seront organisées au profit du CCAS.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces deux propositions.

10 : Compte-rendu des délégations

MM. DUCROS Jérôme et THIBON Christophe ont participé à une réunion du Syndicat du Bassin Versant du Chassezac. Le compte rendu faisait partie de l'intervention faite par Emmanuelle FAURE en début de séance.

Le maire informe du projet de redécoupage de l'intercommunalité de M. le Préfet de l'Ardèche. Les élus seront destinataires de projet avant la délibération à ce sujet qui aura lieu lors du conseil municipal de juin.

11 : Questions diverses :

Salle du presbytère pour les jeunes

Monsieur LANDRAUD Pierre rappelle au Conseil Municipal que lors de précédents Conseils Municipaux il a déjà été débattu de l'aménagement d'une salle à l'ancien presbytère de Maisonneuve pour y installer les jeunes. Jacky THIBON avait présenté un devis de travaux en décembre dernier. Le maire avait alors demandé de prendre l'avis du Diocèse de Viviers pour obtenir l'accord d'utiliser ce local. Il demande où en est ce dossier.

Monsieur le Maire fait part de ses réserves sur ce sujet : le local est situé sous les logements communaux loués à des familles avec jeunes enfants, de plus, il est très vétuste et insalubre. Il ne répond pas aux normes de sécurité des bâtiments accueillant du public. Il fait l'objet d'une servitude de passage pour M. le curé. Cette pièce, située en sous-sol est plus adaptée pour un local de rangement que pour une salle de réunion.

Echange des locaux de la CDC de Maisonneuve avec des ateliers adéquats aux artisans

Monsieur LANDRAUD Pierre propose au Conseil d'étudier la question d'échange du bâtiment intercommunal qui jouxte la salle communale, actuellement occupé par des artisans, par trois ateliers neufs que la commune construirait à proximité. Ce bâtiment pourrait servir à y installer les jeunes et le Club des aînés entre autres. Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du budget 2011, la construction d'un local neuf au Verdal n'a pas été prévue. Il propose que, bien que ne voyant pas l'intérêt d'échanger des locaux neufs contre des locaux anciens, de contacter Mme la Présidente de la Communauté de Communes, propriétaire des ateliers, pour lui faire part de notre réflexion et recueillir son avis.

La séance est levée à 22 Heures 40.